

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
Zone Artisanale de Cantegrit
40110 Morcenx

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 26 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur le paragraphe de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » relatif aux mesures prises par la société pour assurer sa continuité d'exploitation ;
- Sur la note 5.1.1 « Evénements Corporate » des « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux états financiers annuels relative à l'incidence de la crise sanitaire Covid 19 sur l'activité de la société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation, des créances rattachées et provisions pour risques liées aux filiales

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable selon les modalités décrites dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels. Par ailleurs, une provision pour risques est également comptabilisée à hauteur des situations nettes négatives des filiales comme décrit dans la note 3.12.1.1 de l'annexe.

Ainsi une charge financière d'un montant de 12.292 K€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse et Le Tourne,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

DocuSigned by:
 **Bertrand CUQ**
05CBD0FA890B4E9...
bertrand Cuq
Associé

DocuSigned by:
 **Nicolas de laage de Meux**
1D238EB7780E492...
Nicolas de laage de Meux
Associé



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN

En milliers d'euros (K€)

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Brut	Amort. et dépréciations	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 494	1 484	10	31
Concession, brevets et droits similaires	1 333	1 309	25	37
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1		1	8
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 828	2 792	36	76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	310	302	8	9
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 130	5 091	39	60
Autres immobilisations corporelles	180	113	67	71
Immobilisations en cours	43		43	43
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 662	5 506	157	183
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	80 606	80 270	336	483
Créances rattachées à des participations	25 589	24 034	1 555	
Autres titres immobilisés				
Prêts	17		17	17
Autres immobilisations financières	20		20	32
TOTAL immobilisations financières :	106 232	104 304	1 928	532
ACTIF IMMOBILISÉ	114 723	112 602	2 120	791
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	114	5	110	109
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	526	526		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	640	531	110	109
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	99		99	10
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 697	2 839	1 858	1 779
Autres créances	718	40	678	468
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 415	2 879	2 536	2 247
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	0		0	22
Disponibilités	2 046		2 046	2 745
Charges constatées d'avance	81		81	88
TOTAL disponibilités et divers :	2 128		2 128	2 855
ACTIF CIRCULANT	8 282	3 410	4 872	5 221
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	123 005	116 012	6 993	6 012

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 557	8 557	28 448
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	67 002	65 818
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10	10
Réserves statutaires ou contractuelles	47	47
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(104 662)	(68 194)
Résultat de l'exercice	(21 705)	(74 537)
TOTAL situation nette :	(50 751)	(48 409)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	140	160
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(50 611)	(48 249)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	135	135
AUTRES FONDS PROPRES	135	135
Provisions pour risques	49 150	44 984
Provisions pour charges	2 616	134
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 766	45 118
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 250	6 001
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	1 250	6 002
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		(0)
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 454	1 547
Dettes fiscales et sociales	1 977	1 435
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21	18
Autres dettes	1	1
TOTAL dettes diverses :	4 453	3 002
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		4
DETTES	5 703	9 008
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 993	6 012

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros (K€)

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	41	4	45	365
Production vendue de services	969		969	1 261
Chiffres d'affaires nets	1 009	4	1 014	1 627
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			8	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			776	4 265
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 797	5 892
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				45
Achats de matières premières et autres approvisionnements				24
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(5)	
Autres achats et charges externes			4 320	2 504
TOTAL charges externes :			4 315	2 574
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			28	49
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 589	1 561
Charges sociales			749	805
TOTAL charges de personnel :			2 338	2 366
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			479	759
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			577	2 266
Dotations aux provisions pour risques et charges			4	68
TOTAL dotations d'exploitation :			1 061	3 094
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			50	80
CHARGES D'EXPLOITATION			7 792	8 162
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(5 994)	(2 270)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 994)	(2 270)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	31	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	24
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 124	9
Différences positives de change		0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 158	33
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	14 827	70 231
Intérêts et charges assimilées	4 418	2 261
Différences négatives de change		0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	19 245	72 492
RÉSULTAT FINANCIER	(17 087)	(72 459)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(23 081)	(74 729)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 400	6
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20	39
Reprises sur provisions et transferts de charges		56
	1 419	101
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42	37
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	65	39
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 355	62
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(22)	(130)
TOTAL DES PRODUITS	5 375	6 026
TOTAL DES CHARGES	27 080	80 563
BÉNÉFICE OU PERTE	(21 705)	(74 537)

ANNEXE

En milliers d'euros (K€) sauf indication contraire

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE -----	11
1.1 EVENEMENTS CORPORATE -----	11
1.2 EVENEMENTS PARTICULIERS D'EUROPLASMA SA -----	13
1.3 EVENEMENTS SPECIFIQUES AUX FILIALES -----	14
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -----	14
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN -----	16
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -----	16
3.1.1 <i>Frais de développement</i> -----	16
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i> -----	16
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i> -----	16
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES -----	17
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES -----	18
3.3.1 <i>Autres participations</i> -----	19
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i> -----	20
3.4 STOCKS ET EN-COURS -----	20
3.5 CREANCES -----	20
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES -----	21
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE -----	21
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS -----	21
3.9 CAPITAUX PROPRES -----	21
3.9.1 <i>Composition du capital social</i> -----	21
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i> -----	22
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i> -----	22
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i> -----	23
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i> -----	24
3.10 SUBVENTIONS -----	25
3.11 AUTRES FONDS PROPRES -----	25
3.12 PROVISIONS -----	26
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i> -----	26
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i> -----	26
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i> -----	26
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i> -----	26
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i> -----	26
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges financières</i> -----	26
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i> -----	27
3.13 DETTES -----	27
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE -----	28
3.15 ECART DE CONVERSION -----	28
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT -----	29
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES -----	29
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES -----	29
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION -----	30
4.4 RESULTAT FINANCIER -----	31
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL -----	32
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES -----	32
4.7 OPERATIONS EN DEVISES -----	32

5	AUTRES INFORMATIONS	33
5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	33
5.1.1	<i>Evénements corporate</i>	33
5.1.2	<i>Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA</i>	34
5.1.3	<i>Evénements spécifiques aux filiales</i>	34
5.1.4	<i>Evénement susceptible de se produire après la date de ce présent document</i>	36
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	37
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	37
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	37
5.3	EFFECTIFS	37
5.4	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	37
5.5	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	38
5.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38
5.7	INFORMATIONS DIVERSES	38
5.7.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	38
5.7.2	<i>Etat des provisions</i>	41
5.7.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	42
5.7.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	43
5.7.5	<i>Etat des charges à payer</i>	43
5.7.6	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	44

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2019 a été marqué par les événements détaillés ci-dessous :

1.1 Evénements corporate

- Procédure collective

Europlasma a déposé une déclaration de cessation des paiements le 22 janvier 2019 auprès du Tribunal de Commerce de Mont de Marsan pour la société mère et plusieurs de ses filiales. A l'issue d'une audience qui s'est déroulée le 25 janvier 2019, le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan a rendu un jugement déclaratif de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fixant une période d'observation de 6 mois.

Pendant cette période d'observation, l'administrateur judiciaire et la direction d'Europlasma ont travaillé de concert à la recherche de repreneurs des activités du Groupe.

Le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du Groupe lors d'une audience qui s'est tenue le mardi 16 juillet 2019.

Le 2 août 2019 le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a validé le plan de continuation d'activité.

- Plan de continuation

Le plan de continuation prévoit de couvrir les besoins immédiats de trésorerie, de redéfinir un projet industriel pour le Groupe, et de disposer des fonds nécessaires au financement, pendant les trois prochaines années, du programme d'investissement et du besoin en fonds de roulement.

La validation du plan de continuation, première étape du retournement du Groupe Europlasma, implique notamment :

- Le désintéressement des créanciers selon les modalités prévues dans le plan de continuation,
- La mise en œuvre d'un plan d'investissements en vue du redémarrage des usines de Morcenx.

- Evolution de la gouvernance

Le 18 juin 2019, le Conseil d'Administration a été recomposé : Jérôme Garnache-Creuillot, Pascal Gilbert et Laurent Collet-Billon ont été cooptés en remplacement, respectivement, de Pierre Catlin, Jean-Eric Petit et Yann Le Doré, démissionnaires. Leur cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 août 2019.

Par ailleurs, constatant l'expiration du mandat d'administrateur de Erik Martel, l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 décembre 2019 a nommé en qualité de nouvel administrateur Hugo Brugière, pour une durée de 6 années.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma est désormais composé des 4 membres suivants :

- Jérôme Garnache-Creuillot, Président Directeur Général ;
- Pascal Gilbert, Administrateur indépendant ;
- Laurent Collet-Billon, Administrateur indépendant ;
- Hugo Brugière, Administrateur indépendant.

- Renforcement de la Direction Générale

En date du 1er août 2019, Olivier Pla a été nommé Directeur Général Adjoint du Groupe.

Au cours du second semestre 2019, Europlasma a annoncé le renforcement de son équipe dirigeante et la finalisation de sa nouvelle organisation avec notamment l'arrivée de Thierry Prévost au poste de Directeur Technique du Groupe et la nomination de Nausicaa Brun, présente au sein du Groupe depuis mars 2015, en qualité de Secrétaire Générale.

- Réactivation du programme de financement avec European High Growth Opportunities Securitization Fund par émission d'obligations convertibles en actions (OCA)

Europlasma a réactivé la tranche 4 des bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA) souscrits par European High Growth Opportunities Securitization Fund, EHGO (le « Fonds »). Europlasma a ainsi émis 200 OCA au profit du Fonds luxembourgeois, en date du 25 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 millions d'euros.

Les 200 OCA ont été converties en date du 26 juin 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 19 273 330 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance du Fonds compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10€) à la date de la conversion des dites OCA.

L'ensemble des bons d'émission d'OCA prévus au contrat a été exercé et l'intégralité des OCA a été convertie.

- Emission d'OCABSA au profit de Zigi Capital

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés (les « BSA ») et ensemble, les « OCABSA ») en vue de permettre à Zigi Capital de prendre une participation au capital.

Dans ce cadre, Europlasma a émis 200 OCA, auxquelles sont attachés 40 000 000 de BSA au profit de Zigi Capital en date du 24 juin 2019 pour un prix de souscription de 2 000 000 d'euros (hors indemnités contractuelles).

Les 200 OCA ont été converties en date du 17 juillet 2019, donnant lieu à l'émission de 20 000 000 d'actions nouvelles d'une part, et de 17 183 225 actions d'autre part, au titre de la compensation en actions d'une créance de Zigi Capital compte tenu d'un cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action (0,10€) à la date de la conversion des dites OCA.

- Rachat de la créance obligataire

Aux termes d'un placement privé d'obligations convertibles en actions, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant total de 5 008 451,24 euros (les « OCPP »). A la date d'échéance, soit le 17 décembre 2018, les OCPP n'ont pas été remboursées par la Société.

Dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation, Zigi Capital a racheté la créance obligataire déclarée auprès du mandataire judiciaire (soit 4 647 882,10€) en vue de la convertir en actions Europlasma dans le cadre d'une augmentation de capital par la compensation en actions de cette créance.

Par décisions du Conseil d'Administration du 8 août 2019, Europlasma a procédé à l'émission de 46 478 821 actions par voie d'augmentation de capital par compensation avec la créance de 4 647 882,10 euros détenue par Zigi Capital.

- Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

Europlasma a conclu le 24 juin 2019 un nouveau contrat de financement avec le Fonds, sous la forme d'un contrat d'émission de 3 000 bons d'émission d'OCABSA (les « BEOCABSA ») pour un montant nominal total maximum d'emprunt obligataire de 30 000 000 d'euros. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2019 a autorisé l'émission des BEOCABSA correspondants. Ainsi, le 3 septembre 2019 le Conseil d'Administration, usant de la compétence qui lui a été conférée aux termes de la 10ème résolution de la dite Assemblée, a procédé à l'émission des 3 000 BEOCABSA.

Dans ce cadre, et au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'émission de 600 OCA pour un montant nominal total de 6 millions d'euros, en date des 6 septembre 2019, 18 octobre 2019 et 27 novembre 2019.

- Réduction du capital par voie de la valeur nominale des actions

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'Assemblée Générale du 3 septembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes d'un montant 38.069.766,63 d'euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital social de dix centimes (0,10) d'euro à un centime (0,01) d'euro.

A l'issue de cette réduction du capital social motivée par des pertes, le capital d'Europlasma a été réduit de 42.299.740,70 d'euros divisé en 422.997.407 actions ordinaires de dix centimes (0,10) d'euros à 4.229.974,07 d'euros divisé en 422.997.407 actions ordinaires d'un centime (0,01) d'euro.

Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'un apurement des pertes de la société.

1.2 Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA

En 2019, l'activité d'Europlasma a été ralentie compte tenu de la procédure de redressement judiciaire. L'activité repose principalement sur la fourniture de pièces de rechange et le suivi de projets déjà réalisés.

Depuis la reprise, l'accent a été mis sur la remise en état de l'usine de traitement d'amiante de sa filiale Inertam ainsi que sur la préparation et le lancement de différents projets. Pour mémoire, Europlasma a annoncé le 26 février 2018 la participation du Groupe au projet IGAR (Injection de GAZ Réducteur) au sein d'un consortium piloté par Arcelor Mittal. Ce projet avait pour objectif de valider à l'échelle pré industrielle une solution plasma qui devait permettre à la production sidérurgique de s'adapter aux enjeux de la transition énergétique en réduisant son empreinte carbone. Ce projet devait être en partie financé par l'ADEME. Les discussions avec Arcelor Mittal sur ce projet ont été reprises par la nouvelle Direction du Groupe.

Par ailleurs, un accord de partenariat avec Orano a été conclu en date du 5 septembre 2019. Cet accord prévoit deux volets, à savoir (i) un volet industriel visant à développer de nouvelles installations de traitements de déchets dangereux conventionnels et de déchets nucléaires ; et (ii) un volet Recherche & Développement, dont la mise en place d'un centre de recherche commun localisé sur le site de Morcenx. Un comité de pilotage paritaire animera le partenariat tant sur le volet industriel que sur le volet R&D et s'assurera du bon déroulé des opérations.

En novembre 2019, Europlasma a présenté son orientation stratégique, reposant sur trois axes principaux de développement :

- Une offre technologique capable de répondre aux enjeux économiques et environnementaux de vastes marchés ;
- Une stratégie commerciale fondée sur la vente de technologies et le partage des bénéfices induits ;
- Un pragmatisme économique visant à rationaliser les investissements et à valoriser les actifs industriels.

Cette stratégie doit permettre de faire évoluer radicalement le modèle économique d'Europlasma en maximisant les revenus et la rentabilité générés par les solutions du Groupe tout en pesant de façon rationnelle sur les capitaux engagés dans l'exploitation de la technologie.

Europlasma place sa direction technique au cœur de sa volonté de valoriser au mieux ses savoir-faire.

Le Groupe se positionne également sur la valorisation des REFIO (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères), communément appelés cendres volantes.

Europlasma a décidé de se concentrer sur la fourniture de technologies exploitées par des tiers partenaires et d'introduire progressivement dans ses contrats un intéressement aux bénéfices induits par ses solutions.

Enfin, en décembre 2019, Europlasma a annoncé la signature d'un accord-cadre avec le Gouvernement de la ville de LaiXi (Chine) visant la promotion de la technologie plasma dans le pays, en particulier son application dans le traitement des déchets dangereux. Sous l'impulsion de la politique environnementale nationale, cette province a développé un écosystème favorable à l'accueil de technologies de pointe dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

L'accord-cadre prévoit notamment l'établissement d'une WFOE (Wholly Foreign Owned Enterprise), détenue à 100% par Europlasma, et la création d'un centre de recherche sino-français composé notamment de scientifiques de l'Université Tsinghua, de l'Université Hangzhou Danzi et d'experts d'Europlasma.

La structure pilotera le déploiement commercial des services d'ingénierie et des équipements associés basés sur la technologie plasma, afin de fournir un ensemble complet de solutions pour le traitement des déchets dangereux, adaptées aux spécificités

locales. De son côté, la ville de LaiXi s'engage à fournir un soutien administratif, foncier et fiscal, ainsi qu'un accompagnement au niveau local ou national pour le développement de nouveaux projets.

1.3 Evénements spécifiques aux filiales

Les entités CHO Morcenx, CHO Power et les SPV

Le placement en redressement judiciaire de CHO Power SAS a considérablement impacté son développement commercial.

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et la production demeure arrêtée pendant cette période.

Le développement des projets CHO Tiper, CHO Locminé et CHO Le Poher est suspendu à ce jour.

Les équipes et la Direction travaillent à une redéfinition des projets industriels et évaluent la pertinence de ces projets dans l'orientation stratégique du développement futur du Groupe.

Le projet CHO Brocéliande a été abandonné suite à la remise en question du projet de zone industrielle qui devait accueillir l'usine de gazéification par la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban.

L'entité INERTAM

La production s'est poursuivie jusqu'au 4 mai 2019 et représente 1 214 tonnes de déchets d'amiante traités (vs 4 103 tonnes en 2018).

La production étant interrompue, les livraisons de nouveaux déchets ont également été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- o En effet, le stock présent sur le site d'Inertam dépassant le niveau des autorisations préfectorales d'entreposage sur site, les livraisons ne pourront reprendre qu'après la résorption d'une partie du stock.

Le projet relatif à l'installation d'un four additionnel a été réactivé en juin 2018. Ce projet a été retardé par l'ouverture de la procédure collective inhérente à la cessation des paiements. Toutefois, ce projet n'est pas abandonné et la mise en service du four additionnel est prévue en 2021.

Les équipes procèdent au nettoyage et au rangement de la zone de préparation des charges. A l'issue des opérations de nettoyage, les travaux de modification des équipements de la zone de préparation des charges seront lancés. Ces travaux concerneront principalement le remplacement des convoyeurs et des stockeurs de déchets de cette zone confinée.

Ils permettront d'améliorer le confinement de la matière après broyage et d'augmenter le taux de disponibilité de l'usine.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Europlasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître :

- un total bilan de 6 993 K€ et
- un résultat net déficitaire de -21 705 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 26 avril 2020 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
- o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

Le plan de redressement par voie de continuation présenté par Zigi Capital a été validé par le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan le 2 août 2019.

Sur le plan opérationnel, le premier objectif est d'investir afin d'optimiser et moderniser l'usine de vitrification d'amiante d'Inertam en vue d'un redémarrage de l'activité vers la fin du 1er semestre 2020 et ainsi de restaurer sa réputation et de démontrer les atouts de ses technologies.

En parallèle, de nouveaux partenariats industriels et financiers seront noués avec de grands acteurs des énergies renouvelables et du traitement des déchets. Zigi Capital a notamment reçu, dans le cadre du dépôt du projet de plan de redressement par voie de continuation précité, des marques de soutien de plusieurs partenaires industriels.

Pour les aspects financiers, le plan de continuation de l'activité repose sur :

- La réactivation du financement auprès du Fonds European High Growth Opportunities Securitization et la mise en place du financement auprès de Zigi Capital dans les conditions décrites ci-dessus,
- Le rachat de la créance obligataire par Zigi Capital et sa compensation en actions nouvelles
- La mise en place d'un financement d'un montant de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA au bénéfice du Fonds dans les conditions décrites ci-dessus.

En outre, le Groupe pourra bénéficier du soutien d'acteurs publics. Outre les échanges avec la DIRECCTE, des démarches ont d'ores et déjà été entreprises auprès de la Région Nouvelle Aquitaine afin qu'elle soutienne l'effort d'investissement du Groupe notamment par l'octroi d'un prêt moyen terme à taux 0.

Enfin, le plan de redressement par voie de continuation précité prévoit un remboursement des créanciers du Groupe Europlasma en deux options alternatives, soit un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde, soit un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan.

Le Conseil d'Administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes sociaux selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- Des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce au contrat de financement d'une valeur nominale maximale de 30 millions d'euros par voie d'émission de BEOCABSA auprès du fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund ;
- De l'optimisation et de la modernisation de l'usine de traitement d'amiante,
- Et de l'échelonnement ou de l'abandon des dettes antérieures à la cessation des paiements.

Le conseil d'administration d'Europlasma considère en outre que la crise sanitaire provoquée par le Covid-19 ne remet pas en cause à ce jour la continuité d'exploitation.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 1er janvier 2020, la Société estime pouvoir couvrir ses besoins de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2020.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2019, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO totalement amorti et à un projet de développement de torches pour une valeur nette de 10 K€ (31 K€ au 31 décembre 2018).

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent:

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice d'après les comptes)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nete						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication : 1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
	2 237	-25 593	100%	6 115	0	8 748	1 030	2 903	-4 915	0	Néant
	622	-247	90%	4 537	336	0	0	0	-163	0	Néant
	6 459	-60 155	80%	69 954	0	10 638	0	252	-8 166	0	Néant
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)	0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres 1. Filiales non reprises au § A. Société Civile Immobilière de Gazéification											
	1	-4 647	99%	1	0	6 202	0	743	2 124	0	Néant
2. Participations non reprises au § A. a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
C. Renseignements globaux sur les titres C'est-à-dire A + B 1. Filiales a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)											
				80 607	336	25 589	1 030	3 898	-11 120	0	Néant
				0	0	0	0				
				0	0	0	0				
2. Participations a. Dans des sociétés françaises (ensemble) b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0	0				
				0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2019			31/12/2018			Année 2019
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	8 748	-8 748	0	5 361	-5 361	0	3 387
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	10 638	-10 638	0	7 319	-7 319	0	3 319
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	6 202	-4 648	1 554	5 769	-5 769	0	-1 121
FIG	Titres de participation	4 537	-4 201	336	4 537	-4 054	483	147
	Créances rattachées aux participations et compte courant	0	0	0	0	0	0	0
Total		106 195	-104 305	1 890	99 056	-98 573	483	5 732

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2019, compte tenu de la situation de redressement judiciaire dans laquelle a été le Groupe sur le 1^{er} semestre 2019, des résultats déficitaires des filiales ; et au vu des analyses en cours sur les orientations stratégiques du Groupe, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses 4 filiales Inertam, FIG, CHO Power et Société Civile Immobilière de Gazéification et a compléter les dotations aux provisions pour dépréciation constituées dès le 31 décembre 2018 d'un montant net de :

- o 3 387 K€ sur la créance Inertam
- o 3 319 K€ sur la créance CHO Power
- o -1 121 K€ sur la créance de la SCIG (reprise)
- o 146 K€ sur les titres de FIG

Titres Inertam, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

Titres FIG, 337 K€ de valeur nette après provision de 4 201 K€

Compte tenu de la cession d'Europe Environnement en décembre 2013, la Société n'a plus à ce jour de survaleur potentielle. La valeur nette des titres a donc été ajustée en fonction de la quote-part de la situation nette détenue au 31 décembre 2019.

Titres CHO Power, dépréciés à 100%

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie et au vu des analyses en cours sur les orientations stratégiques de sa filiale CHO Power, les titres sont dépréciés à 100 %.

Titres SCIG, dépréciés à 100%

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espèce. Leurs échéances sont données en *note* 5.7.3.

Au cours de l'exercice 2019, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 3 387 K€ pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2019, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2019, une dotation pour dépréciation de 3 387 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2019, Europlasma a avancé à la société CHO Power 3 319 K€ de fonds supplémentaires pour honorer ses investissements et faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2019, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2019, une dotation pour dépréciation de 3 319 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2019, Europlasma a avancé à la SCIG 434 K€ de fonds supplémentaires pour honorer les remboursements de prêts dans la mesure où la société n'a pas encaissé de loyers.

Compte tenu des pertes enregistrées au 31 décembre 2018, les créances rattachées avaient été intégralement dépréciées. Cependant au vu du résultat net positif pour l'exercice 2019 (liée aux produits exceptionnels sur abandons de créances dans le cadre du redressement judiciaire), une reprise pour dépréciation à hauteur de 1 121 K€ a été constatée au 31 décembre 2019.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 110 K€ net au 31 décembre 2019 contre 109 K€ net au 31 décembre 2018.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients des sociétés Inertam, CHO Power, et SCIG ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater une dépréciation / reprise au 31 décembre 2019, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.3.1 *Autres Participations*).

Le montant des provisions pour dépréciations sur les créances de l'actif circulant s'élève à 2 879 K€ au 31 décembre 2019 (contre 2 306 K€ au 31 décembre 2018).

Il n'y a pas de provision pour dépréciation significative sur les créances hors groupe de l'actif circulant (31 décembre 2018 : Idem).

Les échéances des créances sont données en *note 5.7.3*

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières de placement et disponibilités sont composées comme suit :

- o De disponibilités à hauteur de 1 971 K€ (2 665 K€ au 31 décembre 2018);
- o 75 K€ de fonds bloqués destinés à l'émission d'une garantie bancaire, émise début 2017, dans le cadre d'un contrat client.

Le 5 février 2019, la Société a mis fin au contrat de liquidité confié à Kepler Chevreux.

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 81 K€ au 31 décembre 2019 (88 K€ au 31 décembre 2018).

La nature de ces charges est restée sensiblement la même, à savoir des contrats de maintenance informatique et de location.

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social d'Europlasma est composé de 855.662.396 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 284.476.004 actions au 1er janvier 2019, a été augmenté de 571.186.392 actions courant 2019 pour le faire ressortir à 855.662.396 actions au 31 décembre 2019.

Les augmentations de capital découlent :

- De la conversion des 475 OCA ayant donné lieu à l'émission de 355.173.854 actions ;
- De la conversion des pénalités (différentiel entre la valeur nominale et le cours vwap) ayant donné lieu à l'émission de 77.249.810 actions ;
- De la conversion de la réactivation de la tranche 4 ayant donné lieu à 20.000.000 actions ;
- De la conversion de la commission E.H.G des 15 tranches d'OCA ayant donné lieu à 15.000.000 actions ;
- De la compensation par l'émission de 19.273.333 actions d'une créance de 1.927.333,30 euros correspondant au différentiel entre la valeur nominale de l'action (0,10€) et le cours de l'action lors de la conversion des OCA tranche 4 ;
- De la conversion des OCA Zigi ayant donné lieu à 20.000.000 actions ;
- De la conversion de l'indemnité contractuelle ayant donné lieu à 17.183.223 actions ;
- De la conversion d'une créance Zigi lié aux OCCP ayant donné lieu à 46.478.823 actions ;
- De l'exercice des BSAR (B ; C) ayant donné lieu à l'émission de 37.349 actions ;
- De l'émission de 790.000 actions correspondant à l'attribution gratuite d'actions définitivement acquises.

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions ordinaires	855 662 396	284 476 004	571 186 392
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	855 662 396	284 476 004	571 186 392

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2019	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2019
Capital social	28 448			60	18 119			-38 070	8 557
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	65 818			-60	1 244				67 002
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	47								47
Report à nouveau	-68 194	-74 537						38 070	-104 662
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-74 537	74 537	-21 705						-21 705
Subventions d'investissement	160					-20			140
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-48 249	0	-21 705	0	19 363	-20	0	0	-50 611

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2019 est de 2 187 832 111 actions contre 390 201 017 au 31 décembre 2018.

	31/12/2019	31/12/2018	variation
Nombre d'actions à la clôture	855 662 396	284 476 004	571 186 392
Nombre d'actions en dilution	1 332 169 715	105 725 013	1 226 444 702
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	0	350 000	-350 000
- Actions gratuites en cours d'acquisition	27 000	840 000	-813 000
- BSAR A	0	0	0
- BSAR B	0	16 921 058	-16 921 058
- BSAR C	37 892 294	37 895 927	-3 633
- OCCP (nominal et intérêts de l'emprunt)	0	5 575 446	-5 575 446
- BSA 1 Bracknor des tranches OCA 1 à 9	12 524 093	12 524 093	0
- BSA 2 Bracknor des tranches OCA 1 à 14	5 990 944	11 618 489	-5 627 545
- BEOCA ROUND 2 (tranche 4)	0	20 000 000	-20 000 000
- BSA ZIGI Capital	40 000 000	0	40 000 000
- BSA EHGOS FUND	857 142 857	0	857 142 857
- OCA EHGOS FUND	378 592 527	0	378 592 527
Nombre d'actions dilué à la clôture	2 187 832 111	390 201 017	1 797 631 094
Taux de dilution	155,7%	37,2%	

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2019	855 662 396	-50 610 859 €	-0,06 €	-21 704 940 €	377 625 286	-0,03 €
Capitaux propres au 31/12/2019 en dilution	2 187 832 111	60 164 054 €	0,03 €	-21 704 940 €	1 709 795 001	-0,01 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de l'exercice 2019 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2018	Actions créées par le CA en 2019	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/2019	Actions attribuées en 2019	Actions perdues en 2019	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2019
Attribution du 17/04/18	180 000	180 000	-	-	-	-
Attribution du 21/02/18	575 000	575 000	-	-	-	-
Plan de fidélité n°4	85 000	24 000	7 000	9 000	36 000	27 000
	840 000	779 000	7 000	9 000	36 000	27 000

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

La première délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 17 mai 2005 et n'est plus en cours à ce jour.
La deuxième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2008 et n'est plus en cours à ce jour.
Enfin, la quatrième délégation a été accordée par décision de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et n'est plus en cours à ce jour.

L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Cinquième délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016

L'Assemblée Générale du 8 juin 2016 a, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, autorisé l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration. La durée de validité de cette délégation est également de 38 mois.

Sept plans ont été mis en œuvre, dont trois sont toujours en cours au 31 décembre 2019

- **Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Fidélité n°4 :**
Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 8 juin 2016, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 8 juin 2016 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation et aux salariés faisant l'objet de changement de catégorie professionnelle.
Au 31 décembre 2019, il y a 27 000 actions en cours d'acquisition au titre de ce plan et 7 000 actions nouvellement attribuées au cours de l'exercice 2019, 2 000 nouvelles actions pour régularisation au titre de 2018 et 36 000 perdues au cours de cette période.

- Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 21 février 2018 :
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 21 février 2018, ont été attribuées
 - o Au Directeur Général, 475 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (bonus de performance 2017)
 - o Au Président, 100 000 actions au titre du mandat de Président.
 La période d'acquisition est de 1 an.
Ces 575 000 actions ont été créées par le Conseil d'administration sur l'exercice 2019.
- Plan d'attribution gratuite d'actions appelé Attribution du 17 avril 2018 :
Dans le cadre de ce plan, voté par le Conseil d'Administration le 17 avril 2018, ont été attribuées au Directeur Général, 180 000 actions au titre du mandat de Directeur Général (complément bonus de performance 2016). Ces 180 000 actions ont été attribuées lors de l'exercice 2019 et créées par le Conseil d'administration en date du 29 novembre 2019.

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

3.11 Autres fonds propres

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2019	QP virée au résultat < 2018	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet SESCO	7	99	-	99	-
Subvention projet KiWi	7	278	20	118	140
Total		376	20	217	140

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2018	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2019
Avance conditionnée projet KiWi	135	0	0	135
Total	135	0	0	135

	Échéances			
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Avance conditionnée projet KiWi	135	0	0	135
Total	135	0	0	135

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et complétée au 31 décembre 2019.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.

Cette provision pour un total de 49 091 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 14 611 K€
- Cho Power 34 480 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/18	Variation	Provision au 31/12/19
Inertam	13 084	1 527	14 611
Cho Power	30 569	3 911	34 480
SCIG	1 003	- 1 003	-
	44 656	4 435	49 091

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2019, la provision pour garanties s'élève désormais à 59 K€ (31 décembre 2018: 329 K€), suite à la reprise de la garantie du projet KNC dont le délai est expiré pour 267 K€.

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

La provision pour charges sociales et fiscales s'élevant à 55 K€ destinée à couvrir la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe, précédemment constituée, a été intégralement reprise au 31 décembre 2019.

3.12.2.1 Provisions pour charges financières

Une provision pour charge financières, sur les 125 OCA restantes de la tranche 3 non encore exercées au 31 décembre 2019, a été constatée pour 2 536 K€.

Cette provision est liée à la compensation en action effectuée au profit de la société EHGOS en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 80 K€ au 31 décembre 2019 (31 décembre 2018 : 78 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2019	Hypothèses retenues au 31/12/2018
Taux d'actualisation	0.77%	1.57%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2018	Table de mortalité INSEE 2018
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1 250 K€ et correspondent aux 125 OCA restantes de la tranche 3 du contrat de financement avec EHGOS.

Au 31 décembre 2019, les dettes diverses s'élèvent à 4 453 K€ (31 décembre 2018 : 3 002 K€) et sont composées :

- 2 454 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2018 : 1 547 K€) ;
- 1 977 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2018 : 1 435 K€) ;
- 21 K€ de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (31 décembre 2018 : 18 K€) ;
- 1 K€ de dettes en compte courant envers les filiales (31 décembre 2018 : 1 K€).

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2019 est donné en note 5.7.3.

Passif lié au redressement judiciaire

Le plan de redressement par voie de continuation prévoit un remboursement des créanciers du Groupe Europlasma en deux options alternatives :

- Option 1 : un paiement comptant à hauteur de 15% du montant de leur créance avec abandon du solde,
- Option 2 : un remboursement en totalité échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan.

Les travaux relatifs aux délais de réponses des créanciers et opérations de contestations éventuelles sont en cours. Cependant, à titre informatif, les montants prévisionnels au titre des deux options ouvertes aux créanciers, établis sur la base des premières confirmations en place à ce jour et déduits des remboursements déjà effectués sur 2019 sont précisés ci-après.

A noter également que certaines dettes font l'objet de contestations, partielles ou totales ; notamment des sommes pour lesquelles les créanciers ont déclarés des montants à titre provisionnel ; ou encore sur contrats à exécutions successives pour lesquels les créanciers ont déclaré la totalité des sommes relatives aux contrats, tant échus que non échus à la date de la mise en redressement judiciaire.

Dans le cadre de la procédure, ces dettes font donc l'objet de contestations et ont commencé à être analysées par un juge commissaire. A titre informatif, le tableau ci-dessous présente les volumes concernés par ces contestations

En K€	Echelonnement dettes acceptées (hors intercompagnies)		Contestation en cours		Contestation en cours
	Option 1 < 1 an (dont privilège)	Option 2 > 1 an	Montant validé par Europlasma	Total dettes RJ	Demande additionnelle des créanciers
Dettes fournisseurs, fiscales, sociales et financières	66	563	135	765	1 583
dont sortie de trésorerie à réaliser	66	563			

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2019.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat sur l'exercice 2019.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2019, aucune provision n'a été doté (31 décembre 2018 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2019			31/12/2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations	41	4	45	78	288	366
Production vendue de biens	41	4	45	78	288	366
Produits des activités annexes	904	0	904	343	0	343
Autres prestations de services	65	0	65	918	0	918
Production vendue de services	969	0	969	1 261	0	1 261
Chiffre d'affaires net	1 009	4	1 014	1 339	288	1 627

Les ventes d'équipements et d'installations en France correspondent principalement à 25 K€ de pièces de rechanges pour le client Orano et 12 K€ de ventes de pièces de rechanges intragroupes.

Le chiffre d'affaires export 2019 correspond au contrat KNPP pour 5 K€.

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes.

4.2 Transferts de charges

Néant.

4.3 Résultat d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires nets	1 014	1 627
Subvention d'exploitation	8	
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	776	4 265
Autres produits		
Produits d'exploitation	1 797	5 892
Achats mat.1ères et autres appro.		-45
Variation de stocks	5	-24
Autres achats et charges externes	-4 320	-2 504
Impôts, taxes et versements assimilés	-28	-49
Salaires et traitements	-1 589	-1 561
Charges sociales	-749	-805
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-479	-759
Dotations prov.sur actif circulant	-577	-2 266
Dotations prov.pour risques et charges	-4	-68
Autres charges	-50	-80
Charges d'exploitation	-7 792	-8 162
Résultat exploitation	-5 995	-2 270

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de - 5 995 K€ contre une perte de - 2 270 K€ pour l'exercice 2018.

Cette forte dégradation est principalement due à la baisse des produits d'exploitation :

- Une baisse d'activité liée au redressement judiciaire.
- Les faibles reprise de provision de créance intragroupe en 2019 qui avait impacté positivement et de façon ponctuelle 2018 pour 3 543 K€ ;

La légère amélioration (-370 K€) des charges d'exploitation s'explique principalement par :

- Des honoraires liés aux opérations de financement pour - 2 080 K€ ;
- Une forte variation des honoraires liés au redressement judiciaire pour - 666 K€.
- Une dotation au provision intragroupe qui a impacté négativement 2018 pour 2 266 K€.

4.4 Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation	31	
Revenus sur créances financières intragroupe	3	24
Reprises sur provisions financières	2 124	9
Gains de change		
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		
Produits financiers	2 158	33
Intérêts sur emprunts		
Intérêts sur dettes financières intragroupe		
Perte de change		
Dotation aux provisions financières	-14 827	-70 231
Autres charges financières	-4 418	-2 261
Charges financières	-19 245	-72 492
Résultat financier	-17 087	-72 459

Les produits financiers de l'exercice 2019 sont constitués :

- o Des produits liés à la reprise des créances OCPP par ZIGI Capital pour 31 K€;
- o Des intérêts sur les comptes courants des filiales pour 3 K€ ;
- o Des reprises sur provisions financières correspondant à la forte amélioration de la situation nette de la S.C.I.G (liée aux produits sur abandons de créances dans le cadre du redressement judiciaire).

Les charges financières sont constituées :

- o Des dotations aux provisions pour risques relatives aux différentes situations nettes négatives des entités du groupe pour 5 439 K€. Les provisions pour risques sont données en *note 3.12.1* ;
- o Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations FIG pour un montant de 147 K€ ;
- o Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 6 706 K€ ;
- o D'une dotation aux provisions liée à la compensation en action effectuée au profit de la société EHGOS en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action sur les 125 OCA restantes de la tranche 3 non encore exercées au 31 décembre 2019 pour 2 536 K€.
- o De la compensation en action effectuée au profit de la société EHGOS en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 772K€ ;
- o D'une compensation suite à la réactivation du programme de financement avec EHGOS compte tenue du différentiel de valeur nominale de l'action pour 1 927 K€ ;
- o D'une indemnité contractuelle de conversion OCA au profit de ZIGI Capital pour un montant de 1 718 K€.

4.5 *Résultat exceptionnel*

	31/12/2019	31/12/2018
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	1 400	6
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	36
Autres produits exceptionnels sur opé capital		3
Reprise de provisions exceptionnelles		56
Produits exceptionnels	1 419	101
Pénalités et amendes	-5	-1
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-12	-1
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-7	
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-21	
Autres charges exceptionnelles sur opé capital	-21	-37
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-65	-39
Résultat exceptionnel	1 355	62

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- De l'annulation d'une partie des dettes OCPP non produites dans le cadre du redressement judiciaire pour 1 322 K€.
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées de pénalités sociales, de mise au rebus et d'indemnités de clôture sur contrat fournisseurs.

4.6 *Impôts sur les bénéfices*

Le poste Impôts sur les bénéfices est intégralement constitué du Crédit Impôt Recherche d'un montant de 22 K€ pour l'exercice 2019 (130 K€ au 31 décembre 2018).

4.7 *Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 *Evénements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir*

5.1.1 Evénements corporate

Contrat d'émission de BEOCABSA avec le Fonds European High Growth Opportunities Securitization

La Société a procédé aux tirages des tranches 4, 5 et 6 (en deux fois) d'OCABSA pour un montant nominal total de 6 millions d'euros, en date des 6 janvier, 28 février, 27 mars et 16 avril 2020 ayant donné lieu à l'émission de 600 OCA. Au 26 avril 2020 l'ensemble des OCA étaient converties et ont donné lieu à l'émission de 5.042.893.936 actions.

Le groupe Europlasma et le fonds EHGOS ont échangé sur les conditions du financement établies lors de la signature du contrat en juin 2019; et comme indiqué dans le communiqué de presse du 28 février 2020, le fonds EHGOS a renoncé à l'application d'une des conditions suspensives relative au cours de clôture de l'action Europlasma. Le calendrier prévisionnel de tirages des 15 tranches communiqué en octobre 2019 n'est plus d'actualité.

Epidémie et crise sanitaire Covid-19

Depuis janvier 2020, le coronavirus Sars-CoV-2 s'est propagé depuis la Chine au niveau international, aboutissant en mars 2020 à la déclaration par l'Organisation Mondiale de la Santé d'une situation de pandémie à l'échelle mondiale. Face à cette situation d'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements impactant ou susceptibles d'impacter, directement ou indirectement, et dans une certaine mesure, les activités du Groupe, que ce soit en termes d'organisation des équipes ou de disponibilité et de réactivité des fournisseurs.

Afin de maintenir la continuité de l'activité dans ce contexte exceptionnel tout en assurant la santé de ses collaborateurs et celle de ses sous-traitants intervenant sur site, le Groupe suit attentivement la situation et adapte son fonctionnement en conséquence :

- actions de prévention à destination de l'ensemble des salariés ;
- organisation du travail spécifique (respect des mesures-barrières, rotation d'équipes, télétravail) ;
- suivi rapproché des relations avec les fournisseurs pour éviter ou limiter autant que possible les retards de livraison ou d'intervention.

D'un point de vue strictement financier, l'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales mondiales. Ce sont des éléments nouveaux apparus en janvier 2020; non liés à des conditions existantes à la date de clôture et qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes au 31 décembre 2019.

Le Groupe assure également une veille attentive et étudie, lorsque cela est nécessaire, l'ensemble des dispositifs d'aides et d'accompagnement du gouvernement pour les entreprises.

Une gestion proactive de la trésorerie du Groupe est également effective.

En dépit des mesures en interne prises par le Groupe, l'évolution de la situation liée à l'épidémie reste une source d'incertitude pour l'exercice 2020.

A la date d'établissement du présent document, ni l'étendue de l'épidémie ni la durée et les éventuelles modifications des mesures de confinement et de restriction des déplacements ne sont connues.

Leur impact sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses perspectives de développement ou sa capacité à opérer son retournement ne sont, de ce fait, pas précisément mesurables.

Cependant et malgré cet événement, les projets d'ingénierie, dont le développement du partenariat en Chine, continuent de progresser.

Les rencontres qui étaient prévues au démarrage de la pandémie ont été suspendues. Les équipes Europlasma interviennent en télétravail, et de nombreux échanges ont lieu avec les partenaires chinois au moyen de visio ou audio-conférences.

5.1.2 Evénements particuliers d'EUROPLASMA SA

Les équipes techniques du Groupe Europlasma ont été largement mobilisées par les projets de remise en état de l'usine Inertam. Une partie de l'activité d'Europlasma a également porté sur la fourniture de pièces de rechange et services de maintenance pour les systèmes et installations précédemment vendus.

Dans le cadre de la fourniture d'une installation de réduction de déchets très faiblement actifs pour la centrale nucléaire de Kozloduy en Bulgarie (KNPP), l'équipe de maintenance et de mise en service du Groupe Europlasma est notamment intervenue sur site pour effectuer des opérations de maintenance sur les torches à plasma.

Enfin, dans la continuité de la signature, en décembre 2019, de l'accord-cadre de coopération avec la ville de LaiXi pour le développement du Groupe en Chine, Europlasma enregistre une première marque d'intérêt d'un industriel chinois en vue du déploiement de la technologie plasma du Groupe et de sa standardisation pour le marché chinois.

L'industriel chinois fournit des solutions d'élimination, de recyclage et de valorisation des déchets, de réhabilitation écologique de l'environnement ainsi que de nombreux services connexes. Dans le cadre de ses activités, il exploite un réseau d'une trentaine d'incinérateurs et a été choisi pour en construire une quarantaine supplémentaire. La société fait partie d'un des principaux groupes chinois dans le secteur des services et de l'innovation, associé, notamment, au plus grand parc scientifique universitaire du monde.

L'intérêt porte sur l'expertise développée depuis plus de 25 ans par Europlasma dans le traitement définitif des cendres volantes par la vitrification plasma en lieu et place de leur enfouissement, filière actuellement utilisée en Chine. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des politiques publiques chinoises en faveur de la modernisation de l'industrie par la promotion de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Cette marque d'intérêt vise la réalisation de quatre unités complètes de vitrification des cendres volantes. Les parties prévoient d'ores et déjà, en cas de succès de ce projet, de nouvelles collaborations pour tous les autres incinérateurs du groupe signataire.

L'objectif est de faire d'Europlasma la référence en Chine en matière de traitement des cendres volantes.

Malgré les événements liés à la pandémie mondiale de Coronavirus ; les projets d'ingénierie et de développement lié à ce partenariat progressent bien.

Les rencontres qui étaient prévues au démarrage de la pandémie ont été suspendues. Les équipes Europlasma interviennent en télétravail, et de nombreux échanges ont lieu avec les partenaires chinois au moyen de visio ou audio-conférences.

5.1.3 Evénements spécifiques aux filiales

Les entités CHO Morcenx, CHO Power et les SPV

- CHO Morcenx

La configuration du procédé de l'usine CHO Morcenx est en cours d'audit et les activités demeurent suspendues à ce jour. Le site est gardienné et l'épidémie de Coronavirus n'a pas d'impact spécifique sur ces audits.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Groupe entrainera une redéfinition progressive du périmètre industriel.

Le 04 février 2020, la Cour d'appel s'est prononcée dans le contentieux relatif à certains travaux de gros œuvre de l'installation CHO Morcenx, avec les sociétés Daudigeos et Bernadets construction, en confirmant le jugement de première instance. La Société immobilière de gazéification avait été condamnée avec la société CHO Power à régler un montant global de 660 K€. Toutefois, ce jugement avait fait l'objet d'une exécution provisoire de sorte qu'il n'a pas d'impact significatif sur les comptes de CHO Power. La Société se réserve le droit de se pourvoir en cassation, étant précisé que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le délai pour se pourvoir en cassation est prorogé de deux mois

- Le projet CHO Tiper

Dans le cadre du développement du projet, CHO Tiper avait obtenu des financements de la part de la Banque Européenne d'Investissement (prêt de 30 millions d'euros sous conditions suspensives) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (avance remboursable de 12 millions d'euros).

Compte tenu du retard pris en 2018 pour la finalisation de la structuration des fonds propres, les différentes conditions suspensives n'ont pu être levées et les différents organismes avaient alors notifié la caducité des conventions de financement, tout en se déclarant prêts à reprendre le dossier après la restructuration des fonds propres.

Par ailleurs une convention pour une subvention de 2 millions d'euros par la Région Nouvelle Aquitaine a été signée en janvier 2018 pour une durée de 42 mois.

Cela étant, compte tenu des études en cours sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

- Le projet CHO Locminé

L'arrêté préfectoral d'autorisation de CHO Locminé a fait l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Rennes par l'Association de riverains pour la surveillance des sites industriels de Locminé (ARSSIL).

Le traitement du recours par le tribunal administratif a eu pour effet de suspendre certains délais liés au projet, notamment concernant la mise en œuvre du permis de construire, la procédure de traitement de demande de raccordement au réseau de distribution d'électricité, la mise en œuvre du CODOA et la mise en exploitation selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Par un jugement en date du 12 février 2020, le tribunal administratif de Rennes a confirmé la validité de l'arrêté pour l'activité envisagée par CHO Locminé et rectifié l'annexe I dudit arrêté en supprimant la mention des déchets identifiés à la rubrique 20 01 36 « Equipement électriques et électroniques mis au rebut » de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement parmi les déchets admis dans l'établissement, comme demandé par la société.

Néanmoins, compte tenu des études en cours sur la configuration du procédé CHO, les équipes et la Direction travaillent à une réévaluation du projet industriel et évaluent la pertinence de ce projet dans l'orientation stratégique du Groupe.

L'entité INERTAM

Les travaux à Inertam se poursuivent.

Les principaux chantiers sont la fumisterie (mise en place des matériaux réfractaires pour la protection thermique des équipements du traitement des fumées) et le démantèlement des équipements fixes de la zone de préparation des charges. Toutes les pièces métalliques sont décontaminées après leur sortie de zone, en vue de leur recyclage dans la filière dédiée. Les autres déchets, en particulier la poussière et les débris, sont conditionnés en big-bags et entreposés sur le site en attendant leur traitement in situ après le redémarrage de l'usine.

Sur ces deux chantiers, des entreprises sous-traitantes interviennent sur site.

Les instructions du gouvernement relatives à la pandémie covid-19 et ci-dessus détaillées (note 13.1 Epidémie et crise sanitaire Covid-19) sont appliquées strictement.

Des moyens logistiques spécifiques ont été déployés (bureaux, vestiaires séparés pour chaque entreprise intervenante ...), ce qui évite que les employés ne se côtoient.

Ces opérations qui viennent en complément des travaux de réfection du four devraient permettre le redémarrage de l'usine Inertam vers la fin du premier semestre 2020.

La reconfiguration du site, définie après la finalisation d'un audit de plusieurs mois permet de prévoir une hausse de la disponibilité, une réduction des coûts d'exploitation et par conséquent une rentabilité accrue de l'installation.

Cette remise en service permettra dans un premier temps de réduire le stock d'amiante présent sur le site, avant de reprendre les réceptions de nouveaux déchets amiantés.

En outre, la création d'une nouvelle zone de stockage constituée de plusieurs bâtiments à toiture photovoltaïque pour un total de plus de 8.000 m2 et l'ajout d'un four de vitrification demeurent prioritaires.

Il est rappelé que le potentiel commercial de cette technologie de destruction définitive de l'amiante par la torche à plasma est l'un des pivots de la stratégie actuelle du Groupe.

L'environnement réglementaire et l'activité du monde des déchets restent favorables : le flux annuel de production d'amiante en France est de l'ordre de 300 000 tonnes par an, et les installations de stockage en l'état des déchets amiantés approchent de la saturation de leurs capacités administratives au regard notamment de la PPE 2019 qui en contraint les flux.

Enfin, le projet de construction de nouveaux bureaux et d'une base vie pour l'usine Inertam avance.

Destinés à recevoir le personnel d'Inertam, mais aussi du centre d'essais et plus généralement du Groupe, ces nouveaux bureaux apporteront les moyens nécessaires aux ambitions de développement de la société, ainsi qu'un confort moderne aux équipes. Ces espaces comporteront également un large espace visiteurs pour montrer et expliquer l'activité du site.

Les travaux auprès d'un cabinet d'architectes et les études de sols sont en cours.

Initialement, la fin de construction de l'ensemble immobilier était planifiée pour la fin 2020. Cependant, les mesures d'urgence prises par les autorités pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont eu pour effet de prolonger un certain nombre de délais, notamment d'obtention des autorisations administratives, dont l'impact sur le projet de construction est difficile à évaluer à la date d'édition de ce rapport.

5.1.4 Événement susceptible de se produire après la date de ce présent document

Projet de réduction de capital suivi d'un regroupement d'actions et sécurisation du financement en fonds propres.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020, réunie sur deuxième convocation, Europlasma proposera aux actionnaires de donner la faculté au Conseil d'Administration de réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction de la valeur nominale des actions dans la limite de 0,0001 euro/action par imputation sur les pertes.

Les actionnaires seront également appelés à autoriser un regroupement d'actions. Ce regroupement vise à permettre au Groupe de renouer avec un cours de bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs. Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Europlasma détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus.

Enfin, les actionnaires seront appelés à voter une autorisation d'émission de titres, avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de certaines catégories d'investisseurs.

Le Groupe souhaite ainsi pouvoir se doter de moyens supplémentaires pour financer ses projets, notamment dans le cadre des récents accords-cadres et lettre d'intention signés en Chine (cf. communiqués de presse du 17 décembre 2019 et du 8 janvier 2020).

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (covid-19) et de lutte contre sa propagation, le Conseil d'administration d'Europlasma a décidé de tenir cette Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020 à huis clos.

Les suites de la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire feront l'objet d'un communiqué de presse ultérieur.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Cautionnement conclu le 29 mars 2018 avec Gottex Real Asset Fund (GRAF)

La Société a constitué au bénéfice de GRAF un cautionnement solidaire ayant pour objet de garantir le remboursement intégral de l'emprunt souscrit le 29 mars 2018 par sa sous-filiale CHO Morcenx auprès de GRAF pour un montant en principal de 20.000 K€ en vue du financement du développement et de la construction de son usine.

Soutien financier à la société CHO Morcenx

Au terme du term sheet en date du 23 mai 2019 entre GRAF et Zigi Capital, il a été convenu qu'Europlasma apporterait son soutien au financement du besoin en fonds de roulement à la société CHO Morcenx à hauteur de 9 200 K€, dans le cadre d'un contrat définitif à conclure.

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Actions attribuées gratuitement en période d'acquisition

27 000 actions attribuées gratuitement sont en période d'acquisition (cf. note 3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions).

Crédit-bail

Il n'y a aucun contrat de crédit-bail significatif en cours à la clôture de l'exercice.

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- la réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2019.

5.3 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 18 salariés (2018 : 21).

5.4 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 228 K€ de salaires et indemnités bruts

De plus, les attributions gratuites d'actions ont été réalisées en faveur de certains membres du Conseil d'Administration.

- 58 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.1 €),
- 2 K€ d'attributions gratuites d'actions (valorisées au nominal de 0.01 €).

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle légal	105	105	209
Services autres que la Certification des Comptes	14	18	32
Total	119	123	241

5.7 Informations diverses

5.7.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494		
Autres immobilisations incorporelles	1 354		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 848		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	310		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 130		15
Installations générales, agencements et divers	72		11
Matériel de transport			2
Matériel de bureau, informatique et mobilier	161		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 715		28
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	80 606		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	18 498		7 202
TOTAL immobilisations financières :	99 104		7 202
TOTAL GÉNÉRAL	107 668		7 231

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494	
Autres immobilisations incorporelles	7	13	1 334	
TOTAL immobilisations incorporelles :	7	13	2 828	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			310	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 130	
Inst. générales, agencements et divers		37	50	
Matériel de transport			11	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		44	118	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		81	5 662	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			80 606	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		75	25 626	
TOTAL immobilisations financières :		75	106 232	
TOTAL GÉNÉRAL	7	169	114 723	

Le tableau ci-après présente les variations des amortissements des immobilisations :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 432	51	0	1 484
Autres immobilisations incorporelles	1 309	12	13	1 309
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 742	64	13	2 792
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	194	30		224
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	4 642	375	0	5 017
Inst. générales, agencements et divers	27	24	37	15
Matériel de transport		1		1
Mat. de bureau, informatique et mobil.	135	7	44	98
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 998	436	80	5 354
TOTAL GÉNÉRAL	7 740	499	93	8 146

5.7.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	329 78 55 44 656	3 1 7 975	273 55 1 003	59 51 627
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	45 118	7 979	1 332	51 766
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	31 534 80 124 18 449 526 2 266 53	 146 6 706 5 573	31 381 1 121 13	152 80 270 24 034 531 2 839 40
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	101 982	7 430	1 545	107 866
TOTAL GÉNÉRAL	147 100	15 409	2 877	159 632

5.7.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	25 589		25 589
Prêts	17		17
Autres immobilisations financières	20		20
TOTAL de l'actif immobilisé :	25 626		25 626
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 697	1	4 696
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	22	22	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	517	258	259
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	4	4	
Groupe et associés	0		0
Débiteurs divers	165	111	55
TOTAL de l'actif circulant :	5 409	399	5 010
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	81	81	

TOTAL GÉNÉRAL	31 116	481	30 635
----------------------	---------------	------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 250	1 250		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	(1)		(1)	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 454	925	269	1 260
Personnel et comptes rattachés	355	355		
Sécurité sociale et autres organismes	545	340		205
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 019			1 019
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	58	27		31
Dettes sur immo. et comptes rattachés	21	11		10
Groupe et associés	1			1
Autres dettes	1	1		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	5 703	2 909	268	2 526
----------------------	--------------	--------------	------------	--------------

5.7.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 079
Personnel	
Organismes sociaux	
État	4
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 084

5.7.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959
Dettes fiscales et sociales	547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	1 506

5.7.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-21 705
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	-22
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-21 727
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-21 727

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation:	13 637
Autres:	0
Total	13 637

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	51 653
Moins-values à long terme	
Total	51 653